



L'an deux mille dix-neuf, le douze février à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur CAROUGE, Maire.

Présents : Bernard CAROUGE, Christine AUTENZIO, Michel LETISSIER, Valérie LYON, Jean-Pierre CHILLY, Dominique DOUTRELANT, Philippe HAUDECOEUR, Laurence NAVARRO-DREVET, Michel BENOIST, Jacques GUILLAUMY, Anne-Marie RAVET, Elisabeth LANDRIEUX, Germaine LIMMOIS, Marie-Noëlle HADEY, Michel DECOUTTERE, Sylviane SPRIET, Anne WINCKEL, Vincent ZAKOSKI, Renée de LAUBRIERE, Jacques DALQUIE, Pierre LIND, Gaël LARONCHE, Sébastien CHIMOT, Christine STEINER.

Absents ayant donné pouvoir :

Valérie LEFEBVRE a donné pouvoir à Michel BENOIST
Olivier CHARCHES a donné pouvoir à Vincent ZAKOSKI
Vincent SEITA a donné pouvoir à Sébastien CHIMOT

Monsieur CAROUGE ouvre la séance à 19h00 en souhaitant la bienvenue aux présents.

Il constate que le quorum est atteint.

Madame Laurence NAVARRO DREVET est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 01/2019 : ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC « ID 77 »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

DECIDE d'adhérer au Groupement d'intérêt public « ID 77 »

APPROUVE la convention constitutive, sous réserve de son approbation par le Préfet de Département.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et en particulier d'en informer le Groupement d'intérêt public.

DESIGNE Mesdames Laurence NAVARRO, Anne WINCKEL et Marie-Noëlle HADEY comme représentantes au sein de l'assemblée générale du GIP « ID 77 ».

DELIBERATION N° 02/2019 : ACQUISITION DES PARCELLES AH 112 ET AH 34 SITUEES CHEMIN DE L'ARQUEBUSE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'acquisition des parcelles référencées AH 112 et AH 34 situées chemin de l'Arquebuse à Crécy-la-Chapelle, pour un montant de 66 000 €.

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2019.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION N° 11/2019 : AUTORISATION DE SIGNER UNE PROMESSE DE VENTE DANS LE CADRE DU PROJET DE MAISON MEDICALE AVEC LA SOCIETE 3F – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 03/2019 – ERREUR MATERIELLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 23 VOIX POUR ET 4 CONTRE (Mme LARONCHE, MM. LIND, CHIMOT et SEITA),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une promesse de vente avec la société 3F pour la vente des parcelles AP 31, AP 32, AP 33, AH 116 et AH 117 représentant une surface totale de 3 345 m², au prix de 267 600 €.

DELIBERATION N° 04/2019 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2019 conformément au document joint en annexe.

DELIBERATION N° 05/2019 : AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir les parcelles précitées AH 112 et AH 34 pour un montant de 66 000.00 € (compte 2111), des matériels de transport (tractopelle et 2 vélos électriques) pour un montant maximum de 60 000,00 € (compte 2182) et à procéder au renforcement de la voirie d'accès au Moulin Jaune pour un montant maximum de 60 000 € (compte 21318), travaux pour lesquels la commune bénéficie d'une subvention acquise de 40 % dans le cadre de la DETR.

DELIBERATION N° 06/2019 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

DECIDE la transformation d'un poste d'adjoint technique en poste d'agent spécialisé des écoles maternelles.

DECIDE la transformation d'un poste d'adjoint administratif en poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

DELIBERATION N° 07/2019 : CREATION DE QUATRE POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION NON PERMANENTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

DECIDE la création de quatre postes d'adjoint d'animation à temps complet non permanents.

DELIBERATION N° 08/2019 : INDEMNITE D'ASTREINTE D'EXPLOITATION DES SERVICES DE POLICE MUNICIPALE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

DECIDE la mise en place d'astreintes du service de police municipale comme suit :

Nature des permanences : à domicile

Taux de l'indemnité d'astreinte :

Nuit de semaine : 10.05 €

Indemnité compensatrice : 16 € / heure

DELIBERATION N° 09/2019 : INDEMNITE D'ASTREINTE DE DECISION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

DECIDE la mise en place d'astreintes de décision pouvant être attribuées au directeur des services techniques comme suit :

Nature des permanences : à domicile

Taux de l'indemnité d'astreinte :

- Pour semaine complète : 121 €

- Du vendredi soir au lundi matin : 76€.

DELIBERATION N° 10/2019 : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE « LES PROMENADES »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 26 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (Mme NAVARRO-DREVET),

APPROUVE le choix du prestataire : Monsieur Alexis DANSETTE, Architecte à Meaux (77).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour,
La séance est levée à 20 heures 14.

